ART. PREMIER N° 1174

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º 1174

présenté par M. Leboeuf

#### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 28 par les mots :

«, sans préjudice des investissements réalisés dans le projet de réacteur thermonucléaire expérimental international ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement important a pour objet de ne pas donner de coup de frein aux investissements déjà réalisés dans le projet ITER, réelle filière d'avenir et d'export pour notre pays.